



Participation Financière Prévisionnelle 2016

Catégorie Sortie	Description	Conditions d'acceptation	Budgeté au prévisionnel 2016	Voiture	Hébergement
Toute participation financière du club sera versée annuellement lors de l'AG qui cloture l'exercice, sauf décision exceptionnelle de la part du comité directeur.		<p align="center">Communes à toutes les catégories :</p> Si évènement de type sortie, il doit être annoncé à tous les membres du club via les moyens de communication habituels, dans un délai de 1 semaine au minimum avant tenue de l'évènement Aucune subvention ne sera accordée pour des actions connues a posteriori.	Sauf vote exceptionnel du Comité directeur du CVLS, l'ensemble des dépenses présentées pourront être proratisées en fonction du nombre de demandes sur l'année et du budget initial par catégorie.		
A	Sortie dans un périmètre entre 150 et 250Km autour de l'adresse du CSVL	A partir de 2 pilotes licenciés à date de la sortie.	1000 € plafonnés	20€ / voiture / jour de sortie (avec au moins 3 pilotes par voiture)	5€ / nuit / pilote Sous réserve de présentation de la copie de la facture
B	Au-delà de 250Km en France, Suisse, Italie	A partir de 2 pilotes licenciés à date de la sortie.		30€ / voiture / jour de sortie (avec au moins 3 pilotes par voiture)	5€ / nuit / pilote Sous réserve de présentation de la copie de la facture
C	Voyages organisés	A partir de 2 pilotes licenciés. Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) 1 mois avant le voyage	800 € plafonnés	10% du montant total par pilote des dépenses d'avion, logement et mobilité (location véhicule) Sous réserve de présentation des copies de factures	
D	Evènement, manifestation	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) 1 mois avant l'évènement	Financement au cas par cas , selon le projet proposé, et sur vote du Comité directeur du CVLS		
Y	Pliage de secours chez un professionnel du parapente	Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire)	1000 € plafonnés	5€ par an / pilote 1 seul pliage sera aidé financièrement Sous réserve de présentation de la copie de la facture	
Z	Qualifications et formations	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire)		Se référer au tableau d'aide prévisionnelles pour les qualifications et formations	



Action	Description	Conditions d'acceptation	Participation Financière CSVL Forfaitaire	Limitation
http://www.saleve-vo-libre.com/		Conditions communes : - Réussite à l'obtention de la qualification - participation obligatoire sur la totalité de la durée du stage ou de la formation proposée		
BREVET DE PILOTE	Passage du brevet de pilote dans le cadre d'une session organisée par le CVLS	inscription obligatoire préalable auprès de l'organisateur CVLS de la session	10 €	
PILOTE CONFIRME	Passage du brevet de pilote confirmé dans le cadre d'une session organisée par le CVLS	inscription obligatoire préalable auprès de l'organisateur CVLS de la session	10 €	
QUALIFICATION BIPLACE	S'adresse à tous pilotes du club du CVLS qui possède un niveau IPPI 5 (brevet confirmé)	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) 3 ans d'adhésion minimum au club.	60€ de l'examen qualifiant sur la base de la facture et mise à disposition gracieuse du biplace du club lors des journées de qualification Sous réserve de participation active aux activités associatives du club, le club aide le pilote à hauteur de la différence de coût licence solo - licence biplace FFVL , sous réserve de la présentation de la facture de Licence Biplace (quelle que soit l'année d'obtention de sa qualification).	
ACCOMPAGNATEUR DE CLUB (UF A1)	C'est une qualification destinée aux pilotes expérimentés qui désirent, dans le cadre de sorties club, jouer le rôle de conseil auprès de pilotes qui ne sont pas encore totalement autonomes, notamment en terme d'analyse des conditions. L'accompagnateur de club n'est pas un enseignant mais un responsable de vols en capacité de décider que les pilotes accompagnés peuvent effectivement voler en fonction des conditions du jour sur un site donné.	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) Projet d'actions d'accompagnement au sein du club et à destination des pilotes (accompagnement en sortie, découverte de site, accompagnement sur le Salève) à présenter au comité directeur du CVLS	Prise en charge de la totalité du coût de la formation sur base de la facture, réparti en deux années : 50% à la fin de l'année d'obtention, 50% l'année suivante si mise à profit envers les membres du club (minima de 4 actions, et sur validation du comité directeur)	
ANIMATEUR DE CLUB (UF A2)	C'est une qualification destinée à des pilotes déjà qualifiés accompagnateur et biplaceur, désirant dans le cadre des activités du club, faire découvrir leur discipline. Les prérogatives de l'animateur sont limitées au niveau blanc de la progression (sol et/ou simulateurs).	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) Projet d'actions d'animateur au sein du club et à destination des pilotes à présenter au comité directeur du CVLS	Prise en charge de la totalité du coût de la formation sur base de la facture, réparti en deux années : 50% à la fin de l'année d'obtention, 50% l'année suivante si mise à profit envers les membres du club (minima de 4 actions, et sur validation du comité directeur)	
UCC HAND'ICARE	S'adresse aux moniteurs (BE ou fédéraux) ainsi qu'aux pilotes qualifiés biplace désirant compléter leur formation notamment vers les publics à mobilité réduite.	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire)	Prise en charge de 50% du coût de la formation sur base de la facture	
MONITEUR FEDERAL (UF B)	S'adresse aux animateurs désireux de mener des actions d'enseignement en club ou en club école jusqu'au niveau bleu de la progression.	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire)	Prise en charge de 50% du coût de la formation sur base de la facture	
Stage SIV	S'adresse à tous pilotes du club du CVLS	Sous réserve d'acceptation du financement par le bureau directeur du CVLS Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) Stage SIV organisé pour au moins 4 pilotes du CVLS en même temps	10€ / jour / pilote	3 jours de SIV maximum par pilote par an
Coupe Fédérale de Distance (CDF)	S'adresse à tous pilotes du club du CVLS	Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire) de déclaration de classement en septembre 2016 (date de fin de saison classement)	Récompense remise aux 3 premiers du club lors de l'AG	
Compétitions FFVL Sport et Loisir / Elite / Hike and Fly	S'adresse à tous pilotes du club du CVLS qui possède un niveau IPPI 5 (brevet confirmé)	Email obligatoire d'information au Président et/ou secrétaire)	10€ / jour de compétition / pilote	3 maximum par pilote par saison sport et/ou loisir

Z